

## «ALBINGIA SE DISTINGUE PAR SES 40 ANS DE PRÉSENCE CONTINUE EN ASSURANCE CONSTRUCTION»

**Créé dès la promulgation de la loi Spinetta, le 4 janvier 1978, le département Risques de la construction d'Albingia fête ses 40 ans d'existence au bénéfice des maîtres d'ouvrage.** *Philippe KERNEIS, Directeur technique de la branche Construction d'Albingia revient sur ces 40 ans d'histoire commune.*



**Philippe KERNEIS,**  
Directeur technique de la branche  
Construction d'Albingia



**Voilà 40 ans que la loi Spinetta encadre l'assurance dans le domaine de la construction. Comment Albingia s'est-elle positionnée sur ce segment ?**

A l'époque, la Compagnie proposait déjà aux courtiers des assurances Tous risques chantier et bris de machines. Lorsque la loi Spinetta est entrée en vigueur, Albingia a ouvert un département Risques de la construction pour apporter à ses partenaires courtiers toute son expertise sur le nouveau marché de la garantie décennale, devenant ainsi le premier assureur à la pratiquer de manière indépendante. La Compagnie a fait le choix de se placer du côté des maîtres d'ouvrage en ne proposant que l'assurance Dommages ouvrage. Depuis 40 ans, nous nous sommes développés de manière continue sur ce marché et apportons notre savoir-faire dans la gestion de cette garantie de préfinancement pour tous types de bâtiments : immeubles de bureaux, logements collectifs, bâtiments industriels, bâtiments et équipements publics.

**Quels sont les atouts d'Albingia sur cette branche ?**

Notre expertise historique et reconnue couplée à notre politique de souscription constante ! La Construction étant une branche longue, elle exige une évaluation fine des risques techniques et juridiques lors de la souscription. Tous risques chantier, Responsabilité civile maîtres d'ouvrage, Dommages ouvrage... : nos souscripteurs en régions analysent chaque situation et proposent aux maîtres d'ouvrage des garanties adaptées à la spécificité des travaux. Comme un sinistre peut survenir des années après la fin d'un chantier, les courtiers apprécient de pouvoir compter sur un partenaire fiable dans la durée, tel qu'Albingia.

**Quelles sont les évolutions du secteur et comment Albingia y répond-elle ?**

Bâtiments en bois de grande hauteur, logements connectés, transition énergétique, matériaux de construction innovants, nouvelles normes thermiques... : le secteur est confronté à des mutations technologiques et sociétales majeures. Chez Albingia, des souscripteurs dédiés accompagnent chaque courtier et ses clients maîtres d'ouvrage dans la durée. Techniciens

*« Comptant parmi les leaders du marché de l'assurance Dommages ouvrage, Albingia est un partenaire durable qui ne s'est jamais désengagé du secteur. »*

de formation et juristes, ils sont à la pointe des évolutions techniques et jurisprudentielles et savent adapter les contrats aux évolutions du marché. Des gestionnaires et un service Indemnisation dédiés à la Construction sont disponibles, à l'écoute de nos partenaires pour leur apporter un service d'une grande qualité technique. C'est là que se mesure tout l'apport de l'expérience et de l'expertise de notre Compagnie ! ■